

FICHE D'INSCRIPTION ADULTE
STAGE DE BADMINTON BADEAUSOLEIL

NOM :

PRENOM :

SEXE : HOMME FEMME

ADRESSE POSTALE :

DATE DE NAISSANCE :

TELEPHONE :

COURRIEL :

CLUB :

CLASSEMENT :

Je déclare être licencié FFBAD pour la saison 2016/2017 sous le numéro de licence suivant :

PERIODE CHOISIE

Avec logement :

- Du 16 au 22 JUILLET 2017 (480€)
- Du 23 au 29 JUILLET 2017 (480€)
- Du 30 au 5 AOUT 2017 (480€)
- Du 6 au 12 AOUT 2017 (480€)

Sans logement :

- Du 16 au 22 JUILLET 2017 (300€)
- Du 23 au 29 JUILLET 2017 (300€)
- Du 30 au 5 AOUT 2017 (300€)
- Du 6 au 12 AOUT 2017 (300€)

TEE-SHIRT :

- MODELE : HOMME FEMME

- TAILLE : XS S M L XL XXL

PAIEMENT :

- En une seule fois à l'inscription en chèque ou en espèce
- En 2 fois : 1 chèque de 200 euros à l'inscription, puis un 2^{ème} qui sera encaissé 1 semaine avant le stage

REDUCTION :

- Personnes en couple : **-15%** du prix pour la 2eme personne
- Pour les personnes souhaitant faire 2 semaines : **-15%** sur la 2ème semaine

ACCUEIL

- Sur place par vos propres moyens : l'adresse de l'hébergement vous sera communiquée ultérieurement.
- A la gare SNCF de MONTPELLIER. (Vous nous communiquerez vos heures d'arrivée)

SIGNATURE :

REGLEMENT INTERIEUR BADEAUSOLEIL

ARTICLE 1 : OBJET

Les stages BADEAUSOLEIL ont pour but d'allier le perfectionnement du badminton le matin et la cohésion ainsi que la détente avec la proposition de différentes activités l'après-midi. Le présent document a pour but d'en préciser les règles.

ARTICLE 2 : CONDITION D'INSCRIPTION

Les stages adultes sont ouverts aux licenciés de la FFBAD (quelque soit le niveau de pratique)

ARTICLE 3 : INSCRIPTION

Le nombre de place étant limité, les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée, et sous présentation d'un dossier complet accompagné de l'acompte.

ARTICLE 4 : ASSURANCE DES STAGIAIRES

Dans les conditions normales d'inscriptions, les stagiaires sont couverts en tant que licenciés par l'assurance sécurité de la FFBAD auprès du groupe Generali pour la pratique du Badminton. Les stagiaires devront présenter une assurance responsabilité civile et individuelle. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue en cas de vol ou de dégradation.

ARTICLE 5 : PRIX

Le prix du stage inclus l'hébergement, l'encadrement par des diplômés d'états, l'accès au gymnase, et les volants. Il ne comprend pas en revanche les activités proposées, la restauration et le transport ALLER/RETOUR sur MONTPELLIER.

ARTICLE 6 : RESTAURATION

Comme ce sont des vacances, nous avons la volonté de laisser les stagiaires en complète autonomie sur les temps de repas afin que chacun puissent avoir la liberté de manger ou bon lui semble (maison, plage, resto...). Malgré tout, nous organiserons des moments de repas avec l'ensemble du groupe.

ARTICLE 7 : PAIEMENT

Le stage doit être réglé dans sa totalité, en une fois à l'inscription ou en 2 fois (200€ à l'inscription puis 280€ encaissé 1 semaine avant le stage). Les chèques devront être libellés à l'ordre de Leloup Hugo ou Plançon Sébastien.

ARTICLE 8 : ANNULATION

Pour organiser ces stages, un hébergement sera réservé et payé pour accueillir les stagiaires. En conséquence, en cas d'annulation :

Semaine du 16/07/16 : remboursement de 50% si annulation avant le 16/06/2016

Semaine du 23/07/2016 : remboursement de 50% si annulation avant le 23/06/2016

Semaine du 30/07/2016 : remboursement de 50% si annulation avant le 30/06/2016

Semaine du 06/08/2016 : remboursement de 50% si annulation avant le 06/07/2016.

15 jours avant le début du séjour, aucun remboursement, qu'elle qu'en soit la raison sauf si remplaçant.

Dans le cas où le propriétaire de l'hébergement rompt ses engagements pour quelques motifs que ce soit, les inscriptions seront annulées, et les séjours seront remboursés.

ARTICLE 9 : ANNULATION DURANT LE STAGE

Une fois le stage commencé, aucun remboursement ne pourra être fait dans le cas où vous décideriez de partir avant la fin du stage.

ARTICLE 10 : SANTE

Les stagiaires doivent informer les organisateurs du stage des traitements ou des particularités d'ordre médical qui les touchent. En s'inscrivant, ils certifient être à jour de leurs vaccins. Ils autorisent le directeur du stage ou la personne responsable, à tout mettre en œuvre en cas d'urgence, pour pratiquer les traitements et interventions qui peuvent être reconnus médicalement nécessaires et à déplacer si nécessaire les stagiaires dans leur véhicule personnel.

ARTICLE 11 : FRAIS MEDICAUX

En cas d'accident ou de maladie, les frais médicaux sont à la charge des stagiaires. Pensez à vous munir de votre carte vitale.

ARTICLE 12 : PHOTOS

Le stagiaire autorise l'exploitation des photos prises par les encadrants durant le stage. Elles restent la propriété de l'organisateur.

EN CONSEQUENCE, TOUT MANQUEMENT A SES DISPOSITIONS POURRA ENTRAÎNER DE LA PART DES RESPONSABLES, DES SANCTIONS POUVANT ALLER JUSQU'À L'EXCLUSION DU STAGIAIRE.

AUTORISATION :

Je soussigné,
règlement intérieur et les conditions d'inscriptions.

, déclare accepter les articles 1 à 12 du

Signature :

